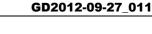
Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20120927-2012-09-27_011-DE

Date de télétransmission : 28/09/2012 Date de réception préfecture : 28/09/2012

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012 Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations : 9

Scrutin: Pour: 78 Abstention: 0 contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Alain MILLOT M. Michel ROTGER M. Pierre PRIBETICH M. Benoît BORDAT M. François NOWOTNY M. Jean ESMONIN M. Joël MEKHANTAR Mme Christine MASSU Mme Colette POPARD M. Christophe BERTHIER Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Rémi DETANG M. Philippe DELVALEE M. Claude PICARD M. Gaston FOUCHERES M. José ALMEIDA Mme Anne DILLENSEGER M. Mohamed BEKHTAOUI M. Pierre PETITJEAN M. Jean-François DODET M. François DESEILLE M. Georges MAGLICA Mme Claude DARCIAUX M. Laurent GRANDGUILLAUME M. Nicolas BOURNY Mme Nelly METGE M. Patrick CHAPUIS Mme Elizabeth REVEL M. Jean-Philippe SCHMITT M. Michel JULIEN Mme Christine MARTIN M. Philippe GUYARD M. Pierre-Olivier LEFEBVRE Mme Marie-Françoise PETEL Mme Nathalie KOENDERS M. Gérard DUPIRE Mme Marie-Josèphe DURNET-M. Gilles MATHEY **ARCHEREY** M. Jean-François GONDELLIER M. Jean-Claude GIRARD Mme Catherine HERVIEU M. Alain MARCHAND Mme Françoise EHRE M. François-André ALLAERT M. Mohammed IZIMER M. Patrick BAUDEMENT M. Jean-Claude DOUHAIT Mme Hélène ROY Mme Geneviève BILLAUT M. Jean-Paul HESSE Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Murat BAYAM Mme Badiaâ MASLOUHI Mme Joëlle LEMOUZY M. Michel BACHELARD M. Patrick MOREAU M. Jean-Yves PIAN M. Philippe BELLEVILLE M. Dominique GRIMPRET Mme Stéphanie MODDE M. Norbert CHEVIGNY M. Didier MARTIN M. Philippe CARBONNEL Mme Noëlle CAMBILLARD. M. Jean-Pierre SOUMIER M. Louis LAURENT M. André GERVAIS M. Roland PONSAA

Membres absents:

Mme Christine DURNERIN
 M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
 Mme Myriam BERNARD
 M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
 M. Franck MELOTTE
 M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
 M. Gilles TRAHARD
 Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
 Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
 M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
 M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

GD2012-09-27 011 N°11 - 1/2

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Grand Nord - Projet de création de "l'Ecopôle Valmy" sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Arrêt du bilan de la concertation préalable à la Création de la ZAC

Par délibération du 22 mars 2012, la Communauté d'Agglomération Dijonnaise décidait d'organiser la concertation préalable avec le public, prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, préalablement à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le territoire nord de Dijon.

Il est envisagé l'aménagement d'un nouveau site d'accueil pour les activités et entreprises, en réalisant un véritable centre d'affaires de rayonnement régional, voir national, d'une emprise de 19 ha situé au Sud-Est du Parc Valmy, en bordure de la rocade Est.

Il est aujourd'hui proposé de dresser le bilan de cette concertation, qui s'est déroulée du 11 juin au 13 juillet 2012, sous la forme suivante :

- l'organisation d'une exposition, à la Mairie de Dijon ;
- la mise à disposition de l'Etude d'Impact et de l'avis de l'autorité environnementale rendu par l'Etat sur cette dernière et d'un registre et de bulletins de libre expression permettant la consignation des remarques et observations relatives au projet ;
- la parution de différents articles dans les journaux.

L'exposition et son contenu ont été annoncées par voie de presse et d'affichage.

Est annexé au rapport une note de synthèse retraçant les modalités de la concertation et établissant son bilan. Les annexes à cette note comportent un plan de situation, les relevés des articles de presse et d'informations publiés ainsi qu'un tableau des observations émises dans le cadre de l'exposition qui s'est tenue du 11 juin au 13 juillet 2012 et les réponses apportées par la Communauté d'Agglomération Dijonnaise.

Ces documents sont joints à la délibération.

Vu l'avis des commissions développement économique, et habitat, politique de la ville et urbanisme,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- de prendre acte du bilan de la concertation organisée, selon les dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté de « l'Ecopôle Valmy » sur les terrains situés au Sud-Est du Parc Valmy en bordure de la rocade Est;
- d'arrêter le projet d'aménagement dans sa nature et ses orientations essentielles à ce qui a été soumis à la concertation du public.

GD2012-09-27 011 N°11 - 2/2

GRAND NORD ÉCOPÔLE VALMY

GRAND NORD – ECOPOLE VALMY CONCERTATION PRÉALABLE A LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BILAN DE LA CONCERTATION

Dans un contexte de développement économique important de l'agglomération dijonnaise et pour répondre à une demande forte en immobilier tertiaire supérieur, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon souhaite proposer un véritable centre d'affaires de rayonnement régional voire national. Le territoire Grand Nord, constitué de l'actuel Parc d'activités Valmy et de l'Ecopôle Valmy, se situera dès fin 2012 à seulement 10 – 15 mn de la gare TGV de Dijon Ville avec la ligne T2 du tramway.

La procédure d'aménagement du secteur prochainement opérationnel qui est situé au Sud-Est du Parc Valmy, d'une emprise d'environ 19 ha en bordure de la rocade Est et regroupant des terrains agricoles sera celle de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

La présente note tire le bilan de la concertation engagée au titre de cette procédure.

NOTE DE SYNTHÈSE

La concertation préalable à la création de la ZAC s'est déroulée du 11 juin 2012 au 13 juillet 2012. Conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, cette concertation avait pour objectif de présenter aux habitants et aux associations les grands principes d'aménagement de ce secteur ainsi que de recueillir leurs remarques et observations.

Elle a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2012 qui consistaient en :

- une exposition publique présentant les principaux enjeux et axes d'aménagement de la future opération « Ecopôle Valmy », comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, avec la mise à disposition au public d'un cahier destiné à recueillir ses remarques et observations sur le projet,
- la publication d'un article dans la presse.

L'ensemble des actions conduites dans le cadre de la concertation ont été annoncées par voie de presse.

Le bilan de la concertation peut être synthétisé de la manière suivante :

1. BILAN DES ACTIONS

Un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les actions suivantes a été mis en œuvre :

- l'organisation d'une exposition,
- la mise à disposition de l'Etude d'impact et de l'avis rendu par l'Etat sur cette dernière, d'un registre et de bulletins de libre expression permettant la consignation des remarques et observations relatives au projet,
- la parution de différents articles dans les journaux.

L'exposition et son contenu ont été annoncées par voie de presse et d'affichage.

Organisation de l'exposition

L'exposition s'est tenue salle d'attente des Mariages en Mairie de Dijon, du 11 juin 2012 au 13 juillet 2012.

La tenue de l'exposition a été annoncée par voie de presse dans la rubrique des annonces légales du Bien Public (éditions des 26 mai 2012 et 18 juin 2012) et du Journal du Palais (éditions des 28 mai au 3 juin 2012 et des 18 au 24 juin 2012), et autres relais d'information (cf. détail ci-après).

Elle a permis de présenter, au travers de cinq panneaux, les objectifs, les orientations et le parti d'aménagement du projet Grand Nord — Ecopôle Valmy. L'étude d'impact et l'Avis de l'Autorité Environnementale du 4 juin 2012 ont également été mis à disposition du public sur le lieu de l'exposition. L'Avis de l'Autorité Environnementale du 4 juin 2012 a été également mis en ligne sur les sites internet de la Ville de Dijon et du Grand Dijon.

Un registre permettant la consignation des remarques et observations ainsi que des bulletins de libre expression étaient disponibles en libre accès sur le lieu de l'exposition. Quatorze remarques ont été formulées sur ces supports.

Les relais d'informations

La concertation a fait l'objet d'une information continue et régulière, relayée par différents supports :

- par voie d'affichage : sur le lieu du présent projet, en mairie de Dijon, à la mairie annexe Toison d'Or, à la station de covoiturage Valmy,
- sur le site internet de la communauté d'agglomération du Grand Dijon et de la Ville de Dijon,
- par voie de presse : différentes parutions relatives au projet et à la procédure de concertation sont récapitulées ci-dessous :
 - **Site Web des EPLAAD**, actualités du 1er juin 2012 « Lancement de la concertation préalable ... », article relatif au lancement de la concertation ainsi qu'au projet.
 - **K6 FM**, extraits de la publication « La Matinale » du mardi 12 juin 2012 Site Facebook, article relatif au lancement de la concertation ainsi qu'au projet.

- **Dijon Scope**, extrait de la publication du mardi 12 juin 2012 site web : « Grand Dijon : Lancement de la concertation ...», article relatif au lancement de la concertation ainsi qu'au projet.
- **Le Journal du Palais**, édition du lundi 18 juin au 24 juin 2012 « Bientôt l'écopôle Valmy... », article relatif au lancement de la concertation ainsi qu'au projet.
- Le Moniteur, édition du vendredi 13 juillet 2012 « Ecopôle Valmy : troisième acte »
- **Les Parcs de la Toison d'Or**, publication du vendredi 6 juillet 2012 Site Facebook, article relatif au lancement de la concertation ainsi qu'au projet.
- **Dijon Mag,** publication de septembre 2012

Ces différents éléments figurent en annexe 3 à la présente note de synthèse.

2. ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

Les questions et observations formulées dans le cadre de la concertation relèvent des thématiques suivantes :

- L'opportunité du projet et la programmation qui y sera développée,
- L'accessibilité modes doux du quartier,
- Le calendrier de l'opération.

Au vu de ces remarques les éléments de réponse ou d'information suivants sont apportés :

Opportunité du projet et programmation développée

Les observations relatives à ce thème portent à la fois sur l'opportunité d'urbaniser de nouvelles surfaces tertiaires alors que certaines existantes restent vacantes, ainsi que sur le type d'entreprises qui seront installées.

L'opportunité de développer de nouvelles surfaces tertiaires sur l'agglomération dijonnaise est indispensable au développement exogène de l'agglomération dijonnaise. En effet, la cible visée est la création d'un nouveau segment de marché de bureaux satisfaisant une demande de premier ordre. Ainsi, l'ambition du projet est de proposer un centre d'affaires métropolitain, accueillant des sièges sociaux et des centres de décision d'organismes à rayonnement régional ou national. Ce nouveau segment sera moteur d'une croissance de l'attractivité économique de Dijon. En effet, le développement de nouvelles surfaces tertiaires est une clef essentielle de la poursuite de la réussite économique de l'agglomération dijonnaise.

La densité proposée permettra d'éviter la pénurie de surface tertiaire consécutive au gel des programmes immobiliers tertiaires (moins 27% depuis fin 2009) qui a réduit le stock de bureaux d'environ 8% dans l'agglomération dijonnaise. Cette densité permettra également d'économiser le foncier disponible de l'agglomération dijonnaise.

En terme de programmation, parallèlement à l'accueil de ce type d'entreprises, l'Ecopôle Valmy accueillera des établissements de type services aux entreprises et à leurs collaborateurs mais aussi services aux autres habitants de l'Agglomération tels que des restaurants, salles de sport, salles de réunions mutualisées, conciergerie d'entreprises. La ligne directrice suivie dans le cadre de la conception de ce projet consiste à faire émerger des usages urbains bien souvent absents des quartiers de bureau. En cela, le modèle qui sera développé alimentera la réflexion autour du travail contemporain, c'est à dire une autre façon de travailler.

Accessibilité en modes doux

La problématique de l'accès modes doux à l'Ecopôle depuis notamment le Centre Commercial de la

Toison d'Or (passerelle) a été évoquée à plusieurs reprises.

Des aménagements dédiés aux piétons et aux vélos seront intégrés le long du tracé du tramway et

mailleront l'ensemble de l'Ecopôle. A ce titre, il est prévu un franchissement modes doux de la

rocade par l'ouvrage souterrain du tramway. L'accès modes doux à l'Ecopôle depuis les polarités voisines sera pris en compte afin d'ouvrir le quartier sur la Ville et de le rendre perméable à son

environnement. Dans ce cadre là, la faisabilité d'une passerelle modes doux reliant la polarité du

Centre Commercial de la Toison d'Or à l'Ecopôle Valmy sera étudiée.

Cette faisabilité sera l'occasion d'amorcer le débat portant sur le traitement de la façade arrière du

Centre Commercial de la Toison d'Or.

Calendrier du projet

Concernant cette thématique, une seule observation y a fait indirectement référence en demandant

quel type d'entreprises seraient présentes fin 2012. Il nous est, dès lors, apparu opportun de rappeler

le calendrier du projet en préambule de tout autre développement :

Il est précisé que l'élaboration du projet d'aménagement est intervenue entre fin 2011 et début

2012. Une fois le bilan de la concertation dressé, un dossier de création de la ZAC pourra être déposé

courant du 3^{ème} trimestre 2012. L'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (préalable

nécessaire à la maîtrise foncière du secteur) ainsi que l'approbation du dossier de réalisation

interviendront courant du premier semestre 2013. S'en suivront le commencement des travaux d'espaces publics et du nouvel échangeur début 2014. Les travaux de construction des bâtiments

accueillant les nouvelles entreprises débuteront en 2014 pour être livrées en 2016. Ainsi, les

installations des entreprises interviendront en 2016 et non en 2012.

Conclusion:

L'ensemble des remarques et observations formulées dans le cadre de la présente concertation

seront prises en compte dans l'élaboration du projet d'aménagement de l'Ecopôle. En effet, ces

4/37

dernières viendront amender la réflexion autour des thématiques abordées.

3. ANNEXES

La note de synthèse est accompagnée des annexes suivantes :

Annexe 1: Plan de situation

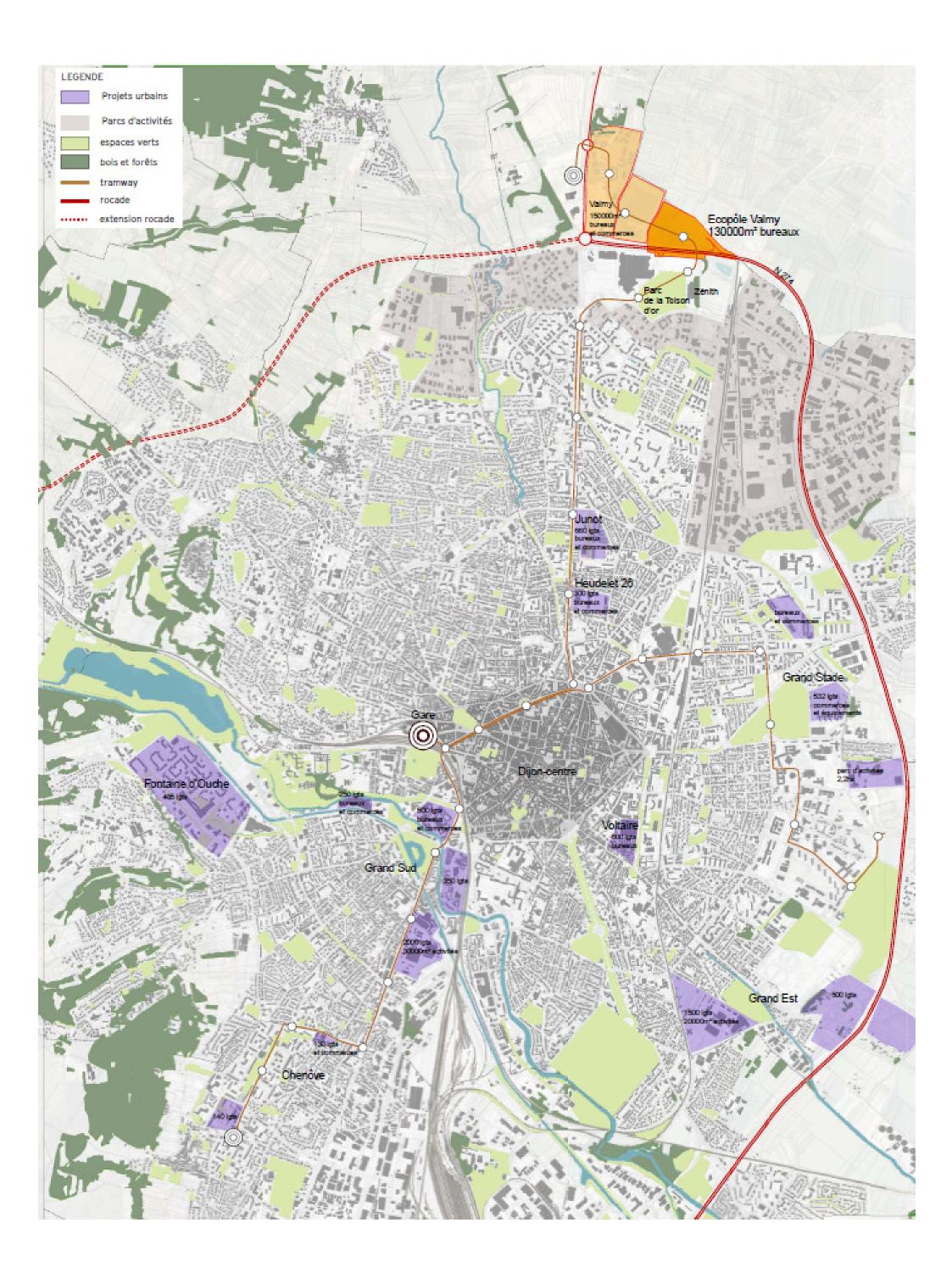
Annexe 2 : Relevé des observations

Annexe 3 : Relais d'information

GRAND NORD ÉCOPÔLE VALMY

ANNEXE 1

Plan de situation



GRAND NORD ÉCOPÔLE VALMY

ANNEXE 2

Relevé des observations

SUPPORT UTILISE (bulletin / cahier des observations)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Bulletin	1	14/06/2012	LOUSTAUD	" Très beau projet. Il a le mérite d'avoir un impact bénéfique sur le stress lié à l'activité. Une autre façon de travailler qui devrait se généraliser."	Le projet propose un nouveau modèle urbain : une ville mosaïque reposant sur une ambition environnementale (parc comme cœur vert du projet, bâtiments basse consommation, gestion intégrée des eaux pluviales), la qualité urbaine (densité, espaces extérieurs), des services mutualisés et de type urbains privés offerts aux entreprises et à leurs collaborateurs. La ligne directrice suivie dans le cadre de la conception de ce projet consiste à faire émerger des usages urbains bien souvent absents des quartiers de bureau. En cela, ce modèle qui sera développé alimentera la réflexion autour du travail contemporain, c'est à dire une autre façon de travailler.
Bulletin	2	14/06/2012	Inconnu	" Quelles entreprises vont s'installer d'ici fin 2012 ? " Téléservices, téléassistance, télésurveillance, tertiaire ?	En préambule de cette interrogation, il convient de rappeler le calendrier de l'opération: Il est précisé que l'élaboration du projet d'aménagement est intervenue entre fin 2011 et début 2012. Une fois le bilan de la concertation dressé, un dossier de création de la ZAC pourra être déposé courant du 3ème trimestre 2012. L'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique ainsi que l'approbation du dossier de réalisation interviendront courant du premier semestre 2013. S'en suivront le commencement des travaux d'espaces publics et du nouvel échangeur début 2014. Les travaux de construction des bâtiments accueillant les nouvelles entreprises débuteront en 2014 pour être livrées en 2016. Ainsi, les installations des entreprises interviendront en 2016 et non en 2012. En terme de programmation des entreprises, il est trop tôt pour se prononcer mais l'objectif visé est d'accueillir du tertiaire de premier plan pour en faire un véritable centre d'affaires, c'est-à-dire des établissements de type sièges sociaux ainsi que des centres de décision d'organismes à rayonnement régional voire national. Parrallèlement à l'accueil de ce type d'entreprises, l'Ecopôle Valmy accueillera des établissements de type services aux entreprises et à leurs collaborateurs mais aussi services aux autres habitants de l'Agglomération tels que des restaurants, salles de sport, salles de réunions mutualisées, conciergerie d'entreprises. Le développement de nouvelles technologies d'information et de
Bulletin	3	14/06/2012	GUILLOU	" Commerçant à la Toison d'Or et en centre ville, le projet du développement de l'écopole me parait particulièrement intéressant avec notamment la possibilitée de venir à pied ou en vélo par la future passerelle. (Forte attente de notre dientèle), ceci en toute sécurité."	L'accessibilité modes doux du quartier (notamment dans son aspect sécurisation) mais aussi son maillage interne ont été pris en compte dans la conception de l'Ecopôle. A cet effet, il convient de rappeler qu'un franchissement modes doux de la rocade est d'ores et déjà programmé. Il se situe sous l'ouvrage d'art qui servira d'armature de circulation au tramway. La perméabilité du quartier à son environnement immédiat et aux polarités jouxtant l'opération sera un des paramètres qui rentrera dans la composition urbaine du projet. A ce titre, la faisabilité d'une passerelle modes doux reliant la polarité du Centre Commercial de la Toison d'Or à l'Ecopôle Valmy sera étudiée. L'option passerelle, qui reste à confirmer, est en effet proposée dans le but de raccourcir, de sécuriser et d'agrémenter les déplacements piétons et cyclables entre Valmy et les services du centre commercial de la
Bulletin	4	14/06/2012	SCHMITT	"Projet attractif mais qui a un coût pour la collectivité (retombées économiques) sachant que des surfaces en ville (ex quartier Clémenceau) ne sont pas utilisés pleinement. N'est ce pas un projet "d'architecte" qui se fait plaisir au détriement du prix et surtout de la pérénité dans le temps (bois = matériaux certes renouvelable mais au coût élévé)."	programmes immobiliers tertiaires (moins 27% depuis fin 2009) qui a réduit le stock de bureaux d'environ 8%
Bulletin	5	14/06/2012	Inconnu	et Valmy. Le trace du tramway est tres excentre donc je compte sur la passerelle piéton pour pouvoir enfin mieux circuler dans la	cf Réponse Bulletin 3.
Bulletin	6	14/06/2012	GAILLY Nathalie	zone." "De nombreux clients et commerçants nous ont alerté sur la dangerosité du parcours pièton entre le quartier Valmy et le centre commercial. La passerelle piètonne est donc très attendue, pour raccourcir les parcours, le tracé du tramway occasionne un grand détour."	cf Réponse Bulletin 3.
Cahier Cahier	7 8	14/06/2012 14/06/2012	GAILLY Matthieu FRANCOLE Micheline	"Passerelle piétonne très attendue." "Des plans de Dijon intégrant les nouveaux quartiers."	cf Réponse Bulletin 3. Les plans de tramway seront équipés de plans de quartier.
Cahier	9	21/06/2012	LEVY Michel		La distance entre les arrêts « République » et « Grand Dijon » est d'environ 750 m, soit au plus 375 m pour rejoindre un arrêt. Cette distance inter-arrêt est effectivement un peu plus élevée que la moyenne générale constatée sur la ligne T1 ou sur le sud T2. Si d'autres arrêts avaient été implantés sur le tronçon « République » et « Europe », les arrêts auraient été décalés par rapport aux gros carrefours stratégiques, qui servent en même temps de pôles de correspondance avec les bus. En effet, les carrefours « Junot » et « Nation » sont incontournables afin d'assurer une bonne interconnexion avec le réseau de bus Divia. Rajouter un arrêt ou deux aurait comme conséquences : soit d'avoir des points d'arrêt trop proches, soit de ne plus être en correspondance avec « Junot » et « Nation ». Aussi, la configuration actuelle permettra à T2 d'avoir une vitesse commerciale élevée; le tram sera ainsi très concurrentiel par rapport à la voiture particulière pour rejoindre le Nord de l'agglo. C'est un point fort pour la zone de Valmy.
Bulletin		04/07/2012	Inconnu		Ce point sera vérifié avec le délégataire en charge de l'exploitation de ces navettes City. Le N° de téléphone d'information voyageur est le 03 80 11 29 29.
Bulletin		04/07/2012	M. BERTRAND Guy	Pourquoi cette création alors que l'on voit des tas de locaux vides à louer ou à céder. Par exemple : Zone Nord, Hauteville, Quetigny, Chenôve, Fontaine/Ahuyetc. Si c'est pour faire marcher le bâtiment, c'est bien, si c'est pour ruiner les banques et que lon vienne à leur secours c'est moins bien.	Il convient de dissocier l'offre en locaux neufs de celle existante, que l'on appelle aussi de "seconde main". Tout comme pour le logement, la croissance démographique d'un territoire nécessite la production de logements neufs pour renouveler le parc existant. En matière de bureaux, la croissance économique nécessite également une offre en neuf pour favoriser le parcours des entreprises qui ne peuvent se contenter que d'un marché de seconde main pour satisfaire leurs exigences.
Cahier	11	15/07/2012	M DEUILLI	logements comme à Fontaine d'Ouche aux détriement des espaces verts"	Ce projet d'urbanisation a été conçu en "couture" du tracé du tramway. La politique de développement urbain durable porte à la fois sur le renouvellement urbain, en utilisant tous les espaces disponibles au sein de l'urbanisation pour éviter l'étalement urbain, et sur les quelques extensions mesurées et maîtrisées s'inscrivant en continuité de l'urbanisation existantes, comme ici sur Valmy. De plus, la densité développée permettra de contraindre l'étalement urbain. Par ailleurs, les espaces verts sont et resteront très présents sur le quartier de la Fontaine d'Ouche.
Bulletin	12	15/07/2012	DUVILLARD Paul	une ville du 21ème siècle"	Le projet prévoit une diversité de fonctions urbaines pour devenir un "lieu de vie" à part entière : activités tertiaires, services provés, équipements L'habitat a été écarté du fait de l'éloignement des équipements résidentiels (écoles, collèges, services sociaux) et du fait que de nombreux logements se construisent déjà sur le reste de la Ville de Dijon.
Bulletin	13	15/07/2012	MONNIN Martine	"Je suis pas d'accord pour le nouveau réseau des bus ni pour le tram. Mais pour l'écopole Valmy cela fera beaucoup changement et ça fera un petit plus. Que va devenir notre réseau de Bus ligne 4 de Chenôve et les bus qui vont à Fontaine les Dijon jusqu'au centre commercial ???"	Le Réseau Divia Bus + Tram est pensé non plus comme un réseau en « étoile » mais en maillage du territoire autour de la colonne vertébrale que sont les 2 lignes de Tram. Le réseau sera hiérarchisé avec : le Tram et les Lianes qui proposent une offre élevée sur une forte amplitude, des lignes de périphérie de moindre importance, une ligne circulaire permettant de rejoindre les grands pôles de la Ville de Dijon sans transiter par le centre ville, et une multitude de services annexes venant compléter ce réseau (Bus Class, Flexo, Proxi, Service nocture, « Pleine Lune »). La LIANES 4 (Lignes A Niveau Elevé de Service) est conservée entre Chenôve et Fontaine en passant par le centre ville de Dijon (au niveau des Galeries Lafayettes). L'itinéraire dans Chenôve est légèrement revu en bout de ligne (desserte d'une partie de Marsannay + terminus en Centre Commercial Casino de Chenôve) et dans Fontaine les Dijon, seule la branche vers Nation est conservée. La desserte du centre commercial de Fontaine les Dijon sera effectuée par la future ligne 10. Toutes informations concernant le nouveau réseau sont disponibles soit par téléphone au 03 80 11 29 29, soit sur le site internet www.diviabusettram.fr

GRAND NORD ÉCOPÔLE VALMY

ANNEXE 3

RELAIS D'INFORMATION

GRAND NORD ÉCOPÔLE VALMY

Par voie d'affichage





Communauté de l'Agglomération Dijonnaise Ville de Dijon Grand Nord – Concertation Ecopôle Valmy

Dans le cadre de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Ecopôle Valmy », projet de parc d'activités à vocation tertiaire situé sur le territoire nord de Dijon, et conformément aux modalités définies par délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2012, une exposition se déroulera du 11 juin 2012 au 13 juillet 2012.

Celle-ci présentera les principaux enjeux et axes d'aménagement de la future opération « Ecopôle Valmy », située dans la continuité du parc d'activités Valmy, le long de la Rocade de Dijon (voie G. Pompidou).

Cette exposition publique comprendra également l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale et sera consultable à la Mairie centrale de Dijon, salle d'attente des mariages :

- du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ;
- le samedi matin de 9h00 à 12h00, excepté le samedi 16 juin 2012.

A cette occasion, un cahier d'observations sera mis à la disposition du public, qui pourra consigner observations sur le projet.

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE.

40 avenue du Drapeau – BP 17510 – 21075 Dijon Cedex – Téléphone : 03 80 50 35 35 - Télécopie : 03 80 50 13 38 Mél : contact@grand-dijon.fr – Site Internet : www.grand-dijon.fr – Divia : Llane 2 – arrêt "LA FAYETTE – LE GRAND DIJON"





Dossier suivi par JM RAOUT 03 80 74 73 87

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Nous, Maire de la ville de DIJON, certifions avoir procédé à l'affichage en mairie place de la iLibération du 30 Mai au 13 Juillet 2012, de l'avis de concertation relatif à

Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Ville de Dijon

Grand Nord - Concertation Ecopôle Valmy

Fait à Dijon le 13 Juillet 2012

pour le Maire

Le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

TELEPHONE: 03.80.74.51.51 TELECOPIE: 03.80.74.73.80
Adresser toute correspondance & Mairie de Dijon B.P. 1510 21033 DIJON CEDEX

GRAND NORD ÉCOPÔLE VALMY

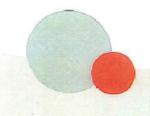
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DIJON OUVRE LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOPÔLE VALMY

Du lundi 11 juin 2012 au vendredi 13 juillet 2012 Salle d'attente des mariages Mairie de Dijon

Horaires de l'exposition

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 18h Le samedi matin de 9h à 12h excepté le samedi 16 juin

Des bulletins de libre expression et un cahier d'observations sont mis à disposition, exprimez-vous!





GRAND NORD ÉCOPÔLE VALMY

Sur le site internet de la communauté d'agglomération du Grand Dijon et de la Ville de Dijon

Communauté de l'Agglomération Dijonnaise Ville de Dijon

Grand Nord - Concertation Ecopôle Valmy



Dans le cadre de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) «Ecopôle Valmy», projet de parc d'activités à vocation tertiaire situé sur le territoire nord de Dijon, et conformément aux modalités définies par délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2012, une exposition se déroulera du 11 juin 2012 au 13 juillet 2012 :

à la Mairie centrale de Dijon, salle d'attente des mariages.

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,
 Le samedi matin de 9h00 à 12h00, excepté le samedi 16 juin 2012.

Cette exposition publique comprendra également l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

Celle-ci présentera les principaux enjeux et axes d'aménagement de la future opération «Ecopôle Valmy», située dans la continuité du parc Valmy, le long de la Rocade de Dijon (voie G. Pompidou).

A cette occasion, un cahier d'observations sera mis à la disposition du public, qui pourra consigner ses remarques et observations sur le projet.

GRAND NORD ÉCOPÔLE VALMY

Par voie de presse



Site web - rubrique actualités

Lancement de la concertation préalable sur le projet d'aménagement du territoire Grand Nord : ZAC Ecopôle Valmy

Ce lundi 11 juin 2012 à l'hôtel de Ville de Dijon s'ouvre la concertation préalable à la création par la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Ecopôle Valmy. Ce projet vient poursuivre le développement économique initié au Nord de la Ville par l'aménagement d'une troisième phase d'environ 19 ha. Celle-ci propose un centre d'affaires d'environ 130 000 m2 de surface de plancher en continuité direct avec le Parc Valmy le long de la Rocade Est, sur la ligne T2 du tramway.

Lire le dossier de presse

Découvrir les 5 panneaux de la concertation préalable







Extraits de la publication « La Matinale » du Mardi 12 juin 2012 sur





L'info de la matinale de ce mardi 12 juin 2012

pår K6FM La matinale, mardi 12 juin 2012, 01:24

Une grande consultation préalable à la création par le Grand Dijon de la ZAC de l'écopôle Valmy vient d'être lancé. Un projet qui proposera une centre d'affaire de 130 000m2 relié directement à la rocade et à la ligne T2 du tram.

29/37



Site web - publication le Mardi 12 juin 2012



Urbanisme | Flash Actu | Communiqué de presse

Grand Dijon: Lancement de la concertation préalable à l'aménagement de l'Ecopôle Valmy

par Bastien Zaouche | dijOnscOpe | mar 12 jun 12 | 16:07



La concertation préalable ouverte au public concernant la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Ecopôle Valmy est en marche i Lancée officiellement lundi 11 juin 2012, elle marque la troisième étape de l'aménagement du parc d'activités Valmy, dans le secteur Grand Nord. "Centre d'affaire au rayonnement régional, voire national", ce projet urbanistique est porté par la communauté d'agglomération du Grand Dijon, et s'inscrit dans une perspective écologique.

D'une superficie prévue d'environ 130.000 m² de surface de plancher, ce projet composé de bureaux sera situé dans la continuité du parc d'activités tertiaires Valmy I, où des entreprises sont déjà implantées, ainsi que Valmy II, où est prévue l'ouverture d'un pôle sanitaire et médico-social en septembre 2013. Dès septembre 2012, l'Ecopôle sera accessible en 10-15 minutes depuis la gare TGV de Dijon, grâce à la ligne T2 du tramway, qui passera au coeur de la zone. L'aménagement, confié par concession à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) se déroulera en 3 phases.

La concertation autour du projet, dont les modalités ont été déterminées à une réunion du Grand Dijon le 22 mars dernier, comprend :

- Une exposition publique des 5 panneaux descriptifs du projet (également consultables ici) jusqu'au 13 juillet 2012 à la Mairie centrale de Dijon, salle d'attente des mariages. Ouverture du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le samedi matin de 9h00 à 12h00, excepté le samedi 16 juin 2012. Sera mis à disposition un cahier des observations sur lequel le public pourra consigner des remarques et suggestions.
- L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.
- La parution d'un article dans la presse.

Pour plus d'informations, lire ci-joints ou ci-après le dossier de presse du Grand Dijon concernant l'Ecopôle Valmy, ainsi que les panneaux descriptifs du projet.

A lire sur dijOnscOpe :

- Bourgogne: Un nouveau pôle sanitaire et médico-social à Dijon-Valmy (11/01/2011) http://www.dijonscope.com/010397-bourgogne-un-nouveau-pole-sanitaire-et-medico-social-a-dijon-valmy
- Parc Valmy: Vers un batiment le plus économe en énergle de Bourgogne (25/11/2009) http://www.dijonscope.com/001989-parc-valmy-vers-un-batiment-le-plus-econome-en-energle-de-bourgogne

http://www.dijonscope.com/020528-grand-dijon-lancement-de-la-concertation-preala... 13/06/2012



Ecopôle Valmy - Bilan de la concertation - Note de synthèse

Culturo. En pleine rénovation depuis mars 2011, le musée des Beaux-Arts de Dijon fait peau neuve. Première étape réussie : le retrait de l'échafaudage de la façade nord.

e musée du futur se dessine

nord da pelois des ducs, datant da XV*siècle, a retrouvé ses couleurs, après une réfection interative; les plemes altinées our été étangées, les judies con été étangées, les judies les broames, la balastrade et les gaggoulles rempiacés ou nettoyles. La façade arbore dochanceut des pierres pro-puss le long desquelles courent des bayants encolver billiants «Jecusi mesure, faringmuyent tradiret d'il direspus de temps on se les renarquiers mobiles. intensive: les plemes alrimées on sie les remarquers mênie plus , précise faie l'ulies, dichi-toche en chef des monuments historiques. Le chautiera vance et dessineles contours du futur musée des Beluxo-Artis de Dijon, plus ouvest sur la ville.
L'accuell des visiteurs se fera,
une fois le chantlet terminé,
dans une salle voûtée dans
laquelle un ascenseur viné penoramique sera installé pouraccéderauxétages supé-rieurs. En parallèle, un nouvel escaller, poût et discret, a été



construit. Une extension contemporaine revêtue d'un aliage de cuivre dord viendra intéger les circulation verti-cates. Le choix de la couleur n'apas été intoéant hasard, qui permetira de détacher cet ajout de l'environnement de toisures d'ardoises, une façon d'affinner le caractère conteste possite de reine intrallation; possin de Cette Installation; » Nous souhoisous Inserire du contemporabe dans ce béti-noms précieux non pas pour efficor son héringe mais pour faire dialogues li moderne auc Paneian », précise Eric Polito. Le but est de tatement l'histoire

du palais, objet de nombreux changements architectureux

changements architecturaux au fil des époques. La salle des tembeaux est, La salle des tembeaux est, elle ausst, empléne réfection. Dans un décor chaofique, les tembeaux sont bet et blen là noipseusement protégés par des caissons. Quant à la tribune des musiclens et aux muss de la cheminée, ils ont éet démentés pour être restaures. Les fentieres ont d'ares et élighté changés et les dalies du sol roitéées pour nitou le panééer. Au troitéene étage, les expeces libérés par le déménagement des collec-

tions sont en vole de restruchurston pour accueillr la neu-velle muséegraphicainsi que des espaces destinés au confort du public et à la médiation. Cetrolstème fugo accueille également un balaccueille également un bal-cun qui permet une vue idéale un la ville de Dijon et aur les toits du palais des ducs. Des toits du palais des ducs. Des cuert lis pour permette au visi-teur de découvrir la ville on même qu'il découvre le musée. Au res-de-chaussée, le soi de la ceur de Bar se pour-aixm jasque dura le calé, seus les vedites, qui ouvries un lieu historique alphas de convivi-jié. Son installation est perliné. Som instellation est pen-sée de façon b ce que, l'éé, les portes grandes euvertes don-nent sur une ternasse qui te-fond dans le décos. Car lacour de Bar deviendra bieutôt la de Bar develora dientos la vitrine et le point central du musée. Futience, le musée des Beaux-Artsoffiria blentée aux dijonnais uno vue inédite sur leur ville et sa culture.

Cometa Bengrane

Développement, La concertation est ouverte en vue de la création d'un nouveau parc d'affaires écologiquement responsable au nord de Dijon.

Bientôt l'écopôle Valmy...

undi 11 juin, la ville de #Dijonalance MIL. Inconcertation sur la erdation, sous l'égide de Grand Dijon, de la zone d'a-ménagement concerté (Zac) Grand Dijon, de la zone d'a-molnagement concerté (Zar) de l'écopèle Valmy. Un projet qui a'inacité dans la pourroite du développement écono-nique du nord de la vile avec le bascement d'une trebilères phase d'aménagement d'en-viron 19 hectues en continuité directe avec le part d'activités

Valmy, 1/6capite et le parc d'activité Valmy formerons à cur deux le territoire Grand Nord Celui-ci s'étendasur I lé hectares au 10/al' – actuellehectares au toia?—actuelle, most stulls 45 hectares sont occupés par la pare Valing. Co poulet de 10 hectares comp-neelle secteur situaleausé est du pare Valass, en hordure de Intocade Bas et regroupe un ensemble de terrains ngrico-les. L'objectifalishe est de pro-poses 150.000 mê use carrés de planthers aux entreprises tertiales, en troisphases. Concri-beneent, c'est un nouveau modéeurbantour écologique qu'est proposit have de biji-ments baise consormatifen (BEC, de gustien des eaux de philo sans tuysus, de services nouvealisés pour les entrepei-ces (sestemants, salles de péunion, crèches, salles de péunion, crèches, salles de péunion, crèches, salles de sporth sind que de pestioni de la quelli durbalne aussi blenau niveau de la densité qu'au niveau de l'organisation des espaces coordeurs. Ce quarifer

d'affaires à pour vocation à descuirla strine économique du Gernd Dijon. La ligue 2 du transay desservis act éspace. Le projet d'amétagement sem confié à la Société publique locale d'amétagement de locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (Splaod). Plus largement, la création de l'écopôle Valmy s'inscrit dans une politique publique d'offre leucière dans le but d'attirer de nouveaux

Santé. Une étude de PWC et Hope concerne le CHU de Dijon...

La médecine personnalisée en bonne voie

the feude realises conjointe ment par l'entre-prise d'audit PWCet la Fédéra price d'audit PWCella Fédéa-tion européenie des hépitoux (Hoppé dans skryes européens (Danemest, Finlande, France, Hongrie, Slovénie et Epagne) névês teuire l'Importance de la audictine personnaisse Nova-breux sont les hépitaux euro-péens qui ent développé ces services cara pour autant éla-

borelamêmestratégie Le con-tre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon, qui s'est lancé (CHU) de Dijon, qui s'extance' dens la ceursa, a opté pour le dévelupement de platelume d'optimisation de collegneties et des materials que pour des programmes de télémédeche en peutologie et en neurologie. EVIC et l'loge atti-matitatention des hispanas su de dés que représente le dével loppement de la télémédeche autour de tois prüptiés: Inves-

tir de nouveaux champs de rechesche dans le domaine de lapfolitipes par essemple, latifique de montre l'imagerie, faite évalue landaur et les componentes des podressionnels de sandée du patient pour en faire un acteur de santé. L'étuderévile également les principus chaudes généralement reconstris le manage de fanda pour la lemanage de fanda pour la lemanage de fanda pour la : le manque de fonds pour la recherche, l'absence de démonstration scientifique

forte daus certains domaines, be manqua de commissances des professionnels de santés su la médecine personalisés et l'absence de modèles écono-miques pérennos camarière de tactication et de rembourse-ment. Le CHU se poste en bornes position avec un maté-tielmédical de pointe domfar-cuitétion de seuvalles, techquisition de nouvelles tech niques d'imagerie telles que l'IFM 3 Teslas . C.B.

Tourisme

DÉJA 50,000 visitreurs à Aufsta. Le Huséopaic cifé par le tonnell général de Côte-d'Or sur le site d'Wésia a requ son 50,000 ms visitaur, le 12 juin. Pendent le soul mois de juin 4,700 scolaires sont attendus dans le bâtiment imaginé par Bernard Tachomi.

LES OFFICES DE DUON ET DE LA CÔTE DE HUITS RENFORCENT LEUR ALLIANCE. DE Hums neuroncent Leur Autanne.
Les quotre offices de bourbine de Dijon, de Meuranny-la-Côte, de Savey-Chambestin et de Nulta-Saint-Georges ont renouvelé la consenition qui les unit, dont la vocation est de coordinate leur actions en fewur de la promotion touristique de la destination, de l'accusell et de l'information des touristes. Cette convention s'insoit dans une démarche de valorisation de la destination beuristique et canolouristique » bijan côte de Buils », qu's 'est déjà connotièté gar la mise en place du Paus Bijon-Côte de Buils et l'ipbrantion du label » Vignobles et découvertes ».

Formation

L'ESC SIGNE UNE CONVENTION AVEC L'ORDRE DES AVOCATS... L'étole AVEC L'ORDRE DES AVOCATS... L'école supérieure de commerce de Dijon et l'entre des avocats du burreau de Dijon en l'adje des avocats du burreau de Dijon ent signé une convention dont l'objectif est de faire décourrir le métlet d'avocat aux étailants. Une confisience baptisée « Conférence du bisonnier » sera organitée lous les ans à l'ESC, obligatoire pour les altives de prémière année, facultative pour les autres. Il les conférence plus applicables, our le trèbème du droit des associations, sera également proposée et animée par des avocats, obligatoire pour les préfidents et membres de burreoux des associations étudiantes.

... ET RENOUVELLE SON PARTEMARIAT AVIC LA CAISSE D'ÉPARCINE. Le groupe ESC Dijon-Bourgogne et la caisse d'épargne Bautagène Francha-Comé ont rentouvelé lurs partemaité en feveur de la formation et de l'insertien professionnelle des étudints handicayés. La banque va sobventionner l'ESC à hayster de 6 800 euros en 2012 pour l'aidet à accrueil in des étudints souffrant a accussir des étadunts seumant d'un handica ; organisation d'une opération de sensibilisation ou handicap lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, acquisition de matériels et octroi de bourses h des étudiants handicapés.

L'ISAN D'AUXERRE REMET SES DIPLÔMES. L'ISAS D'AUXERRE REMET SES DIPUDHES.

"Vécole sepériques de management d'Averene
a remis, le 15 juin, ses diplômes, au Silox, sallo
de cousiques ampifédes. Une vinglaine
de jeunes ont obtens leure diplême cette année,
au tenné de trois aumées d'éluides en alternance au tesne de tros autores d'ettos en antonation ou en formation initiale, avec une inferaction permanente avec le monde de l'entreprise. Installée à la maison de l'entreprise d'avance, de feutiest pès de 80 Jeunes au total, l'école a déjà fromé 400 Jeunes es 20 ans. Ses diptômés touvent, pour 55 à 50 % d'entre cux, sapidement un travail à la sortie.

Transport ...

Use CABINET INTERNATIONAL D'APPAIRES
POUR LES BUS HYRRIDES DE DUJON.
Orrick Rambaud Shald, structure internationale
d'avocats d'affaires, vient de finalises, au profit
d'Heulius Bus et de Bardoys Integrated
lettes structure Projects, leuraliste de l'appel
d'effres du Grand Digen, l'atribution
d'in contrat de series sittle prograter podant d'effres du Grand Bijon, l'attribution
d'un contrat de perien ailet novatuer portant
sur le conception, la réalization, l'entretten
et la maintenance d'une flotte de 192 but
hybrides qui comp évecnt l'essential de la flotte
de Driss. Le contrat, noté en régueur le 31 mai,
s'étend sur une période de 15 ans et se monte
à-80 millions d'euros.

-LE JOURNAL OU PALAIS DE BOURGOGHE-



Edition du vendredi 13 juillet 2012

BAS-RHIN Lingenheld Environnement prend son élan



Le site d'Oberschaeffolsheim du groupe Lingenheld comprondra 1200 m² de bureaux (dont 300 m² dédiés aux travaux de recherche et développement) et 3500 m² pour la maintenance. Il concentrera les activités environnementales als aclennes de l'entreprise.

agence d'architecture Rey Lucquet accompagnera l'aménagement du plus vaste site du groupe familial de travaux publics Lingenheld, sur la colline d'Oberschaeffolsheim qui domine l'ouest de Strasbourg. «Les deux architectes présélectionnés, dont l'agence Denu & Paradon, avaient trouvé des réponses très différentes, en particulier dans leur manière de mettre en valeur le site par rapport à l'axe de la cathédrale de Strasbourg. Nous avons beaucoup hésité», confie Georges Lingenheld, président du groupe.

Course d'obstacles

Révélateur de l'image de qualité que souhaite véhiculer l'entreprise de Dabo (Moselle), le difficile choix de l'architecte aura été pourtant l'étape la plus simple de la gestation de ce projet, après la course d'obstacles administratifs achevée au premier trimestre 2012: pour passer de 16 à 27 ha et

concentrer les activités environnementales alsaciennes sur un seul site, la modification du plan local d'urbanisme s'est ajoutée au dossier d'autorisation d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. L'aboutissement des deux procédures enclenche le lancement de l'inves tissement de 10 millions d'euros: les travaux engagés cet été portent sur 1200 m2 de bureaux (dont 300 m³ dédiés aux activités de recherche et développement) et 3500 m2 pour la maintenance. Depuis l'absorption de l'entreprise Haar en 2009, deux nouvelles compétences ont enrichi l'activité environnementale de Lingenheld (21 millions d'euros de chiffre d'affaires sur un total de 106 millions pour 430 salariés en 2011): la déconstruction et le désamiantage se sont ajoutés à la dépollution de sols et au recyclage. A effectifs globaux constants à court terme.

Oberschaeffolsheim intégrera les activités d'Haguenau et une partie de celles de Metz. L'entreprise espère que cette nouvelle force de frappe lui permettra de créer une cinquantaine d'emplois dans les cinq ans.

Marchés porteurs

Site de la plus grande centrale photovoltaïque de France, l'exbase aérienne de Toul offre la référence de l'année en désamiantage, activité portée par Axium, filiale de Lingenheld, qui exécute les chantiers en site occupé de l'assureur MMA et du Conseil de l'Europe à Strasbourg, En dépollution, quinze implantations de la SNCF conduisent l'entreprise au-delà de ses horizons géographiques habituels, en Franche-Comté et dans les Ardennes. Au nord de l'Alsace, Lingenheld dépolluera le site du chimiste Rohm and Hass à Lauterbourg, pendant les deux prochaînes années. III Lourent Miquet

LORRAINE

Deux appels à projets pour la forêt

Le conseil régional lance deux appels à projèts de 300000 euros pour faciliter l'accès à la ressource hols issue des petites parcelles privées. Le premier programme vise à créer des routes forestières pour faciliter entretien et exploitation. Le second cherche des réponses aux problèmes de gestion des propriétés forestières éclatées.

DIJON

Ecopôle Valmy: troisième acte

La concertation préalable à la création de la ZAC de l'Ecopôle Valmy se déroule jusqu'au 13 juillet. Cette 3' phase du parc d'activités nort, d'environ 19 ha, consiste à bâtir un centre d'affaires de 130000 m² de surface de plancher le long de la ligne du tramway. Le Grand Dijon a confié une concession d'aménagement à la société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise.

RHIN SUPÉRIEUR

Programme européen pour les énergies renouvelables

L'utilisation de la biomasse fait partie des 15 projets approuvés le 19 juin par le comité de suivi du programme européen Interreg Rhin supérieur. Au chapitre « développement durable », figure un système d'information géographique pour la planification transfrontalière des énergies renouvelables. Au nord de la région, l'eurodistrict Pamina réfléchit à des montages coopératifs pour ce type de projets.

FRANCHE-COMTÉ

Trio de constructeurs pour village bois

bois Chauvin, Chalets Claudet et Gardavaud Habitations s'associent dans un projet d'écovillage en bois de 110 logements, près de la frontière Suisse. "La maison individuelle va perdre du terrain», pronostique Laurent Chauvin, DG de Chauvin SAS, à Mont-sous-Vaudrey (Jura). En attente d'un permis d'amé:

nager, l'écovillage, localisé à La

Les constructeurs de maisons en

Ferrière-sous-Jougne (Doubs), comptera trente-cinq logements collectifs sur trois niveaux et cinq maisons individuelles. Construit en ossature bois, le programme de l'architecte savoyard Jean-Pierre Jourdan entrera en chantier fin 2012.

Réunissant les trois investisseurs, la société immobilière Immo Bois se charge aussi de la commercialisation. u.c.p.

LORRAINE

Des performances BBC perfectibles

Les consommations de chauffage causent les principaux écarts entre les performances calculées et réelles des bâtiments à basse consommation. Missionné par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergle, le Centre d'études techniques de l'équipement de l'Est a présenté le 22 juin à Strasbourg les résultats de deux ans de suivi des 22 bâtiments lorrains qui ont anticipé l'entrée

en vigueur de la réglementation thermique 2012 dans le cadre du programme d'expérimentation du bâtiment (Prebat). Dans 13 logements réhabilités par Le Toit Vosgien à Raon-L'Étape, la surconsommation provient surtout des habitudes de locataires âgés. Au bureau d'études-Fluid'Concept de Neufchâteau, la pompe à chaleur air-eau ne tient pas ses promesses. u. M.

13 Juliet 2012 LE MONITEUR

43



Publication du Vendredi 6 juillet 2012 sur



Les Parcs de la Toison d'Or - Club d'entreprises Dijon Nord 6 juillet

Consultation publique «Ecopôle Valmy», Oui à la passerelle VALMY-TOISON D'Or

Dans le cadre de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) «Ecopôle Valmy», projet de parc d'activités à vocation tertiaire, une exposition se déroulera du 11 juin au 13 juillet 2012 à la Mairie de Dijon, salle d'attente des mariages.

Cette exposition publique présentera les principaux enjeux et axes d'aménagement de la future opération «Ecopôle Valmy», située dans la continuité du parc Valmy, le long de la Rocade de Dijon (voie G. Pompidou).

A cette occasion, un cahier d'observations sera mis à la disposition du public, qui pourra consigner ses remarques et observations sur le projet.

J'appelle les entreprises de notre zone à se rendre en mairie afin de soutenir ce projet de développement et tout particulièrement en faveur de la réalisation d'une passerelle reliant la zone de restauration de Valmy au centre commercial Toison d'Or.

Aujourd'hui, un nombre important de personnes traverse le rond point POMPIDOU (sortie rocade) en total absence de sécurité. Pour une plus grande sécurité de nos salarlés, il est important que cette passerelle voit le jour.

